

## Registre SIS

Numéro d'accréditation : SIS 0100

Norme internationale : ISO/CEI 17020:2012  
Norme suisse : SN EN ISO/CEI 17020:2012

Office fédéral de l'Agriculture  
Secteur Révisions et inspections  
Inspection OFAG  
Schwarzenburgstrasse 165  
3003 Berne

Responsable : Rolf Enggist  
Responsable SM : Nathalie Vital  
Téléphone : +41 58 462 20 67  
E-Mail : [rolf.enggist@blw.admin.ch](mailto:rolf.enggist@blw.admin.ch)  
Internet : [www.blw.admin.ch](http://www.blw.admin.ch)  
Première accréditation : 29.04.2004  
Accréditation actuelle : 29.04.2024 au 28.04.2029  
Registre voir : [www.sas.admin.ch](http://www.sas.admin.ch)  
(Organismes accrédités)

### Portée de l'accréditation dès le 29.04.2024

**Organisme d'inspection (type B) pour le contrôle des quantités dans l'économie laitière, en relation avec les suppléments (soutien du prix du lait) et l'enregistrement des données**

Normes	Domaines techniques accordés	Remarques
Ordonnance sur le soutien du prix du lait, OSL ; RS 916.350.2 vu la: - Loi sur l'agriculture, LAgr ; RS 910.1 - Loi sur les subventions, LSu ; RS 616.1	Données de production et de mise en valeur dans l'économie laitière: - Lait commercialisé - Transformation et commerce de lait et de produits laitiers (flux des marchandises et flux financier)	Les contrôles suivants sont effectués: - Enregistrement et communication des données de lait - Déclaration des quantités de lait livrées, de matières premières transformées et de produits laitiers fabriqués - Versement des suppléments <b>Procédures d'inspections :</b> GP 2.2.1

En cas de contradictions dans les versions linguistiques des registres, la version allemande fait foi.



## Registre SIS

## Numéro d'accréditation : SIS 0100

Abréviation	Signification
LSu, RS 616.1	Loi fédérale sur les aides financières et les indemnités (Loi sur les subventions, LSu) du 5 octobre 1990
LAgr, RS 910.1	Loi fédérale sur l'agriculture (Loi sur l'agriculture, LAgr) du 29 avril 1998
OSL, RS 916.350.2	Ordonnance concernant les suppléments et l'enregistrement des données dans le domaine du lait (Ordonnance sur le soutien du prix du lait, OSL) du 25 juin 2008

\* / \* / \* / \* / \*